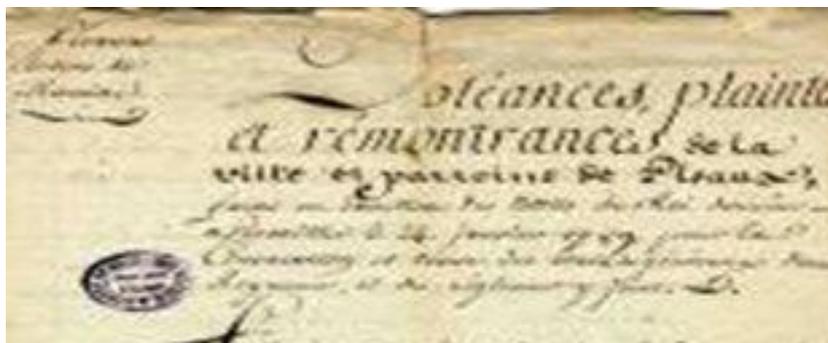


# Le Bulletin Municipal de Pleaux



N° 16 - Mai 2019



Cahier de doléance de 1789 de la paroisse de Pleaux

## Quoi de neuf sur le site ?

Le journal des collégiens de Raymond Cortat est maintenant en ligne sur la page « Vivre à Pleaux, Collège, sur le lien Journal du collège. <http://www.cantounews.fr/>

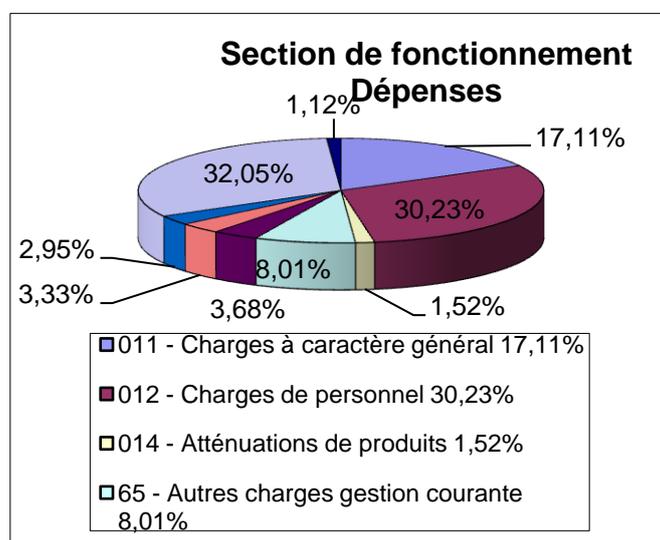
## I – Activités des conseillers

### A- Compte rendu du Conseil municipal du 14 février, 22 et 29 mars,

- Le 14 février le Conseil municipal a été appelé à se prononcer sur le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transmises) du 12 novembre 2018 proposant une formule financière pour la commune de Pleaux en conséquence du transfert à la Communauté de commune du pays de Salers de la compétence assainissement. (voir Bulletin 12 point D) Par 10 voix contre et 8 pour, le Conseil municipal a refusé ce rapport, considérant notamment que la CLECT, réunie seulement en octobre 2018, n'avait pas disposé du temps nécessaire pour aboutir à une conclusion consensuelle entre communes. L'impact financier de ce transfert de compétences pour les habitants et pour les usagers du tout à l'égout sera fixé prochainement et fera l'objet d'une communication ultérieure.
- Le budget 2019, déjà abordé lors de la séance du 22 mars, a été adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 29 mars.

### Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP+DM 2018	2019
011 - Charges à caractère général	485 000,00	470 000,00
012 - Charges de personnel	895 000,00	830 000,00
014 - Atténuations de produits	3 782,00	41 700,00
65 - Autres charges gestion courante	279 498,00	220 000,00
66 - Charges financières	110 000,00	101 000,00
67 - Charges exceptionnelles	104 490,00	91 325,00
022 - Dépenses imprévues fonctionnement	119 915,00	81 157,00
023 - Virement à la section d'investissement	794 880,84	880 000,00
042 - Opérations d'ordre entre section	98 762,19	30 818,00
<b>Total :</b>	<b>2 891 328,03</b>	<b>2 746 000,00</b>



Dans un contexte national de réduction des dépenses publiques, la commune a fait le choix, depuis le début de la mandature, de maîtriser ses charges de fonctionnement en portant ses efforts sur :

- la diminution constante des charges à caractère général qui se traduit cette année par une baisse de 3 %, soit 15 000 €, par rapport à celles de l'année précédente ;
- une réduction significative des charges de personnel de l'ordre de 7 % soit 65 000 € qui provient du non remplacement d'agents partant à la retraite associé à une réorganisation au sein des services ;
- la baisse des intérêts des emprunts de 9 000 € résulte cette année encore de la poursuite du désendettement.

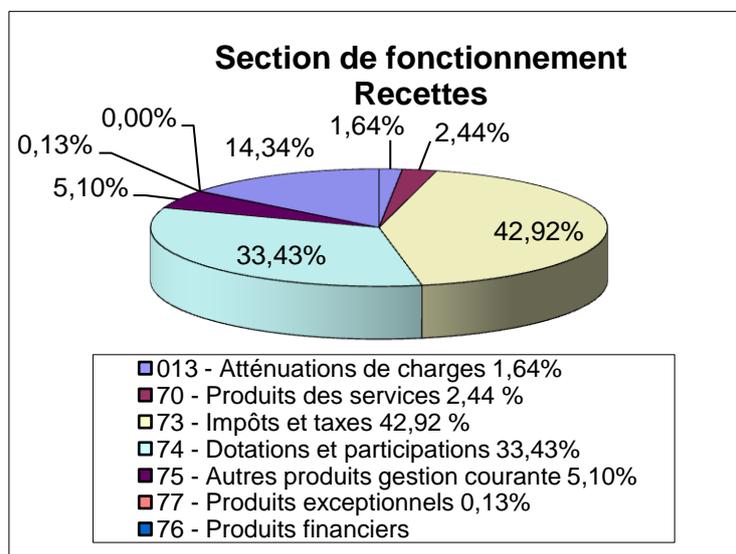
Il est à noter :

- dans le chapitre "*autres charges de gestion courante*" la contribution à verser au Syndicat Départemental d'Energies pour les travaux réalisés sur le réseau électrique en année N-1 diminue de 55 000 € ;
- dans le chapitre "*autres charges exceptionnelles*" figure le remboursement à LOGISENS du capital restant dû, soit 72 000 €, provenant de la reprise par la Commune de logements locatifs sociaux à Tourniac et à Loupiac sous baux emphytéotiques.

Enfin, le virement prévu pour le financement de la section d'investissement passe de 755 000 € à 880 000 €, ce qui permet néanmoins de réserver au chapitre des dépenses imprévues une somme d'un montant de 81 000 €.

### Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP+DM 2018	2019
013 - Atténuations de charges	45 000,00	45 000,00
70 - Produits des services	68 400,00	66 900,00
73 - Impôts et taxes	1 158 000,00	1 178 515,00
74 - Dotations et participation	891 000,00	918 000,00
75 - Autres produits gestion courante	140 000,00	140 000,00
77 - Produits exceptionnels	25 381,38	3 669,92
76 - Produits financiers	48 247,19	50,00
R002 - Résultat reporté	515 299,46	393 865,08
<b>Total :</b>	<b>2 891 328,03</b>	<b>2 746 000,00</b>



Le Conseil Municipal, poursuit depuis 2014, sa politique de stabilité des taux d'imposition communaux lesquels restent inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux.

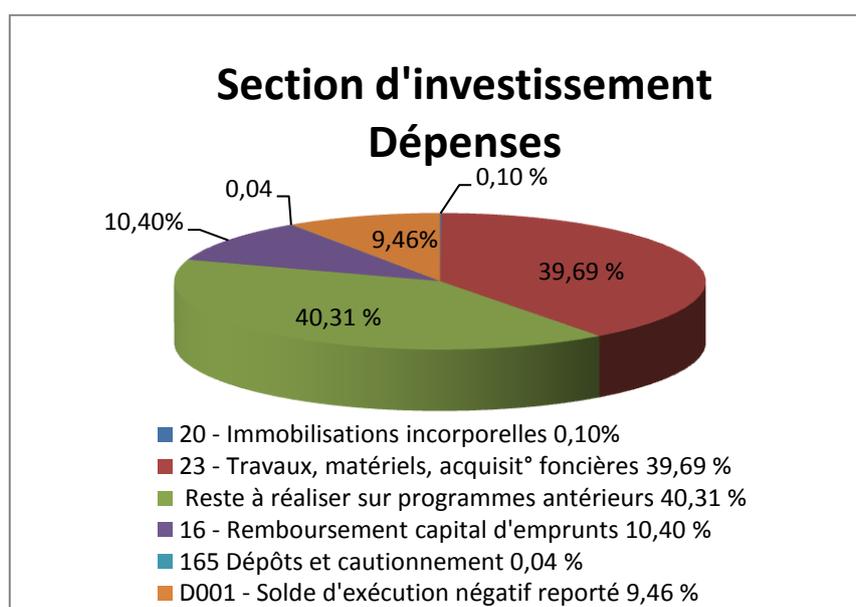
Le montant de la dotation globale de fonctionnement se stabilise après quatre années de baisse dues à la contribution programmée de la commune au redressement des finances publiques. La dotation de solidarité rurale est en constante progression sur cette même période.

Poste non négligeable des recettes : le produit des loyers qui se maintient à 140 000 €.

### La section d'investissement

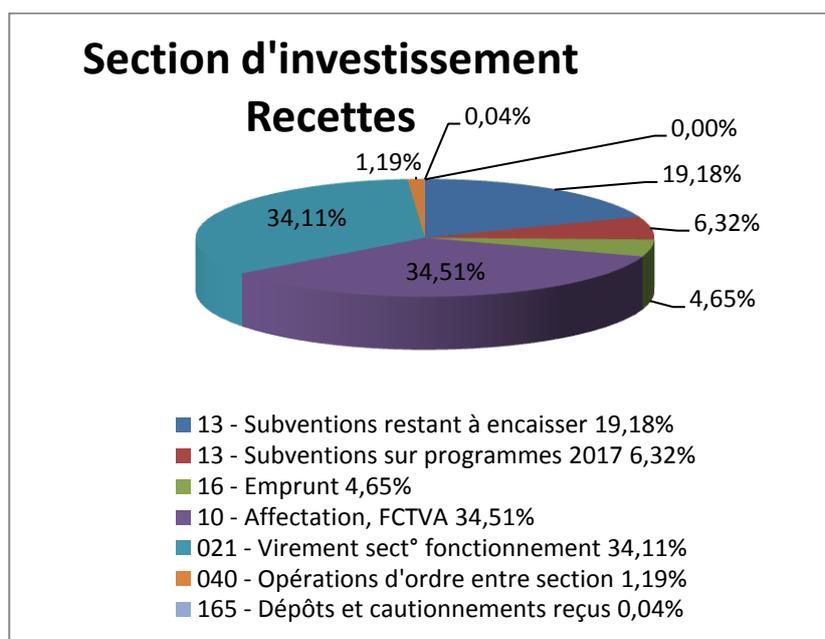
#### Dépenses

Chapitre	BP+DM 2018	2019
20 - Immobilisations incorporelles	0	2 500,00
23 - Travaux, matériels, acquisitions foncières	1 265 309,23	1 024 000,00
Reste à réaliser sur programmes antérieurs	312 202,69	1 039 905,52
16 - Remboursement capital d'emprunts	258 884,77	268 442,08
165 Dépôts et cautionnement	0	1 000,00
040 - Opérations d'ordre	48 247,19	0
D001 - Solde d'exécution négatif reporté	387 284,15	244 152,40
<b>Total :</b>	<b>2 271 928,03</b>	<b>2 580 000,00</b>



## Recettes

Chapitre	BP+DM 2018	2019
13 - Subventions restant à encaisser	110 481,60	494 906,00
13 - Subventions sur programmes 2017	570 000,00	163 000,00
16 - Emprunt	125 000,00	120 000,00
10 - Affectation, FCTVA	585 203,40	890 276,00
021 - Virement section de fonctionnement	794 880,84	880 000,00
040 - Opérations d'ordre	98 762,19	30 818,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0	1 000,00
024 - Produits des cessions	- 12 400,00	0
R001 - Solde exc. Positif reporté	0	0
<b>Total :</b>	<b>2 271 928,03</b>	<b>2 580 000,00</b>



Le désendettement se poursuit, il est de 148 500 € sur l'exercice (268 500 € - 120 000) ; la dette du budget principal s'établira à 2 247 000 € au 31 décembre 2019 soit une baisse de 31 % depuis le début de la mandature (2014) soit 1 027 000 €.

Les propositions nouvelles de travaux et d'équipement en matériel s'élèvent à 1 024 000 € et sont financées par des fonds propres à hauteur de 741 000 €, des subventions attendues pour 163 000 € et un recours à l'emprunt de 120 000 €.

La commune continue donc d'investir malgré ses objectifs de maîtrise des charges de fonctionnement et de réduction de la dette.

### Principaux investissements du budget 2019 :

- **la rénovation des bassins de la piscine** qui fait suite à la rénovation énergétique des installations de chauffage. Les bassins actuels sont recouverts d'un carrelage qui présente des signes de vieillissement et de dégradation constante malgré des réfections annuelles. Les travaux vont consister à sa dépose et à la mise en place d'un revêtement d'étanchéité en résine des 3 bassins, des goulottes et des pédiluves. Cette opération devrait bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR et être engagée dès le mois de septembre prochain.
- **la réhabilitation des vestiaires sportifs du club de football de Pleaux.** Le projet, validé par le *District du Cantal de Football*, prévoit une extension du bâtiment existant afin de palier au manque de surface et de créer une "enveloppe thermique" pour couvrir l'ensemble de la structure. Il permettra également de remplir les conditions d'accessibilité et de sécurité des équipes et des officiels. Cette solution a pour avantage d'éviter des frais de démolition et d'éventuel désamiantage qu'entraînerait une construction neuve, laquelle fait néanmoins l'objet d'une étude.

- **L'installation de vestiaires sportifs pour le club de football de l'Union Sportive Loupiac/St-Christophe-les-Gorges** en remplacement des structures actuelles datant des années 1990 et dépourvues de douches (les joueurs et arbitres devant se rendre à Loupiac pour se doucher après les matchs). C'est un ensemble de vestiaires composé de 2 modules pour une superficie d'environ 75 m<sup>2</sup> qu'il est prévu de positionner sur des longrines et de raccorder aux réseaux ; les eaux usées étant traitées par un dispositif d'assainissement non collectif. Pour ces deux projets, des subventions sont attendues dans le cadre d'un fond d'aide au football amateur de la *Fédération Française de Football* et de la *Région* au titre du schéma de cohérence régionale du football. La commune de Loupiac pouvant par ailleurs prétendre à une attribution de la DETR.
- **La consolidation de la chapelle Nord-Est de l'Eglise Saint-Sauveur de Pleaux** qui constitue la priorité résultant d'un ensemble de travaux mis en évidence dans une étude diagnostique établie par un architecte du patrimoine selon des critères de pérennité des ouvrages, de restauration globale et de mise en valeur de l'édifice. Les travaux préconisés consistent principalement à des reprises de structure (injections de maçonneries et mise en œuvre d'un chaînage béton armé en arase) et de charpente. Des subventions sont attendues de la *Direction Régionale des Affaires Culturelles* du *Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes* et du *Conseil Départemental du Cantal*.
- **Le remplacement de l'actuelle chaudière fioul pour le chauffage du bâtiment Mairie/Poste** qui fait suite à une étude de faisabilité comparative entre une chaudière à granulé de bois, une pompe à chaleur air-eau haute température et une chaudière fioul traditionnelle ou il apparaît que la solution granulé de bois s'avère la plus avantageuse en terme d'économies de fonctionnement. Cette installation est pour son financement éligible à l'appel à projet Bois Energie de la *Région Auvergne-Rhône-Alpes*.
- L'installation d'une **borne de recharge rapide** (20 min maximum) pour véhicules électriques qui sera implantée place d'Empeyssine permettra de répondre aux perspectives de croissance de ces véhicules comme moyen de mobilité et ainsi réduire les nuisances environnementales. Cet équipement est subventionné par le *Syndicat d'Energies du Cantal* (à hauteur de 35 % de la dépense H.T.) et devrait bénéficier d'une participation de la *Communauté de Communes du Pays de Salers*.
- la réalisation d'une **étude complémentaire** à celle confiée au *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement* qui consistait à établir un diagnostic de la commune afin d'identifier des axes de **valorisation du patrimoine, des espaces publics**. Elle permettra de proposer et de chiffrer des orientations d'aménagement éligibles aux appels à projets de la Région au titre du dispositif de financement "*Villages Remarquables*".
- Des crédits sont également réservés pour la **voirie** dont le programme annuel va prochainement être défini.
- **A Pleaux** le mobilier scolaire va être remplacé.
- **A Loupiac** le mur du cimetière fera l'objet de reprises de maçonnerie.
- **A St-Christophe-les-Gorges** des travaux de rénovation concerneront l'agence postale (fenêtres, peintures...).
- **A Tourniac** des menuiseries du bâtiment Mairie seront remplacées et l'ancienne cour de l'école rénovée. Il est aussi prévu des travaux d'assainissement dans le village de *Lagrillère*, en partenariat avec le Conseil Départemental, afin de solutionner une problématique d'écoulement des eaux de ruissellement.
- **A Loupiac, St-Christophe-les-Gorges et Tourniac**, une signalétique pour l'information touristique sera mise en place.
- en ce qui concerne **l'adressage** (plaques de noms de rues et numérotation) rendu indispensable par le déploiement de la fibre optique, sa mise en place dans le bourg de Pleaux, va être étendue aux villages environnants et sur l'ensemble des communes de Loupiac, de St-Christophe-les-Gorges et de Tourniac.

Enfin dans le cadre de la programmation des travaux **d'aménagement de la traverse du bourg de Pleaux** (*Avenues du Puy Mary et des Estourocs*), une première tranche de travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable portera sur la portion qui va de la Gendarmerie au carrefour de la Fond de l'Arbre.

## II - Le pays de Pleaux se met au vert

### A-Fête de l'Ecotourisme 2019 A LOUPIAC les vendredi 31 mai et samedi 1er juin

Cette 4<sup>ème</sup> Fête de l'Ecotourisme se déroulera comme chaque année pendant le week-end de l'Ascension. Initiée par l'Association des Stations Vertes dans toute la France, elle est organisée par les associations loupiacoises (Comité des Fêtes, L'USLC et le Club St Loup) qui œuvrent sur ce projet, soutenus par des élus impliqués.

Cette manifestation, bien ancrée dans le calendrier de nos 4 communes associées, a pour but d'associer écocitoyenneté, préservation de l'environnement et économie du tourisme avec des activités nature et découverte de nos patrimoines naturels et architecturaux, sans oublier le repas convivial et l'animation qui rassemble locaux et visiteurs pour un moment de partage.

Vous trouverez le programme intégral sur <http://www.pleaux.fr/fr-4eme+fete+de+l+ecotourisme.html>. **Vendredi 31 mai 2019 à partir de 9 heures à Loupiac à la journée : « Opération Villages et Sentiers Propres ».** **Samedi 1<sup>er</sup> juin, à partir de 15 heures, 3 circuits balisés de « Lou Charrairou » (6, 9 et 19 km)** permettront aux promeneurs, marcheurs, coureurs et vététistes de s'adonner à leur sport favori dans un magnifique cadre dominant les Gorges de la Maronne (engagement : 6€/participant avec verre et bracelet logoté et ravitaillement compris). **Repas (10€/personne) et animation clôtureront cette journée.**

**B - Le SIETOM**, syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères rappelle qu'il est interdit de déposer des objets de quelque nature que ce soit à coté ou au pied des conteneurs mis en place pour la collecte sélective. **Le dépôt sauvage de déchets est passible d'une amende.**

Un dépôt sauvage à coté d'un monument aux morts de la commune.



**C - Rappel :** l'ensemble des anciens numéros du Bulletin se trouvent numérisés sur le site à l'adresse suivante : <http://www.pleaux.fr/fr-bulletins+municipales.html> dans l'onglet « vie municipale ». Si vous voulez aider la commune et la planète à économiser du papier, de l'encre et des enveloppes, vous pouvez choisir de recevoir ce bulletin par voie électronique en le demandant à [pleaux@wanadoo.fr](mailto:pleaux@wanadoo.fr).

## III - Nouvelles du bourg et des communes associées

### ➤ Recensement militaire (ou « recensement citoyen »)

Tout jeune français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser :

- auprès de la mairie de son domicile
  - ou auprès de la mairie de la commune ou est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.
- Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) (<https://www.service-public.fr>).

### ➤ Journée défense et citoyenneté (JDC)

La journée défense et citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement militaire (ou « recensement citoyen »), entre votre 16<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> anniversaire. (<https://www.service-public.fr>)

➤ **Le CIRFA** (Centre d'information et de recrutement des forces armées) a présenté à Mauriac le 19 mars aux correspondants défense des communes les différentes carrières et formations possibles au sein des trois armées, de terre, mer et air. Certaines sont accessibles dès 17 ans et sans conditions de diplômes. Deux CIRFA sont proches, celui de Clermont (04 73 16 18 88) et celui de Brive (05 55 24 39 32). Les trois armées disposent également de sites très explicites.

- Pour l'armée de terre : [sengager.fr](http://sengager.fr)
- Pour la marine : [etremarin.fr](http://etremarin.fr)
- Pour l'armée de l'air : [devenir-aviateur.fr](http://devenir-aviateur.fr)

➤ **Nouvelles dispositions relatives à l'inscription sur les listes électorales** issues de la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 qui abroge et remplace celle du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales.

### **Ce qui change :**

Cette réforme facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en leur permettant de s'inscrire **jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin et en élargissant les conditions d'inscription. Elle permet aussi aux jeunes jusqu'à 26 ans de s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, et réduit à deux ans le délai nécessaire d'inscription au rôle d'une des contributions directes communales pour prétendre à l'inscription sur la liste électorale de cette commune.**

Le maire de la commune de Pléaux se verra transférer, en lieu et place des commissions administratives, supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Il lui appartiendra de **vérifier le domicile réel du demandeur ou sa qualité de contribuable à titre personnel**. Un contrôle a posteriori sera ensuite opéré par des commissions de contrôle nommées par le représentant de l'Etat dans le département qui devra s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Il est rappelé que tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut demander auprès du Tribunal d'Instance la radiation d'un électeur indument inscrit ou contester la décision de radiation ou l'inscription d'un électeur. Tout électeur, tout candidat peuvent prendre communication et obtenir copie de la liste électorale de la commune auprès de la mairie.

Pour information enfin, il faut savoir que la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée chaque année par l'Etat aux collectivités territoriales ne dépend pas du nombre d'électeurs mais du nombre d'habitants fourni par l'INSEE (1503 au recensement de 2016)

### ➤ **Nouveaux horaires d'ouverture des mairies des communes associées et de la bibliothèque de Pleaux.**

Après avoir assuré pendant de nombreuses années les secrétariats de la mairie de Loupiac et Saint Christophe, Madame Chantal SEPCHAT a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Madame Nathalie ROZIERES (JALADIS) demeurant à Pléaux et déjà employée à la mairie de PLEAUX, assurera désormais la **permanence une fois par semaine** dans ces deux communes associées, Nadia GASQUET (OUSTRY) continuant d'assurer le secrétariat de Tourniac.

Loupiac : mardi matin, 9h30 12h

Saint Christophe : jeudi après midi, 14h 16h30

Tourniac : lundi après midi, 14h 16h30

Cette réorganisation aura également des incidences sur les horaires de la bibliothèque.

Nous vous recommandons de les vérifier sur le site où elles seront mises à jour à partir du 2 mai et où vous trouverez aussi les numéros de téléphones permettant aux administrés des communes associées de prendre rendez vous en dehors de la demi-journée ouverte.

## A-Pleaux

➤ Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été introduits à l'école à la faveur de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Ils comprennent trois heures d'activités hebdomadaires permettant de développer, à l'école, d'autres types d'apprentissage que ceux enseignés par les maîtres dans le cadre des programmes, portant ainsi la durée de la semaine scolaire à quatre jours et demi. Ces heures sont inscrites dans le temps de l'école (ramassage assuré) mais elles ne sont pas obligatoires.

➤ Les TAP sont organisés et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc. A Pleaux, elles sont gratuites.

➤ Au mois de février 2019, une consultation a été faite auprès des parents d'élèves pour savoir si on conservait la semaine des 4 jours et 1/2 avec les TAP ou si on passait aux 4 jours car il est très difficile, voire impossible, de trouver des intervenants pour diversifier ces activités périscolaires. Le résultat de cette enquête est que plus de la moitié des familles voulait conserver la semaine actuelle. Le Conseil Municipal ayant suivi l'avis des parents d'élèves, à la rentrée scolaire 2019 de l'école publique, la semaine scolaire restera à 4 jours 1/2 avec des TAP. Toutefois si les problèmes de discipline y deviennent trop importants on serait contraint de transformer ce temps d'apprentissage en simple garderie.

### ➤ Le point sur le collège de Pleaux

La politique de réduction du personnel de la fonction publique a conduit le Ministère de l'Education nationale à réduire le nombre d'heures et donc de postes d'enseignants sur tout le territoire national. En conséquence les académies ont annoncé une baisse significative des dotations horaires. Le 14 janvier 2019, le rectorat de Clermont Ferrand annonçait une réduction pour plusieurs établissements dont celui de Pléaux. Mme la Principale de Pléaux avait alors accepté de rencontrer les élus pour leur expliquer comment en jonglant au mieux avec les ressources dont elle disposait, elle allait répartir cette nouvelle dotation. Ainsi les élèves de 6<sup>ème</sup> n'auraient bénéficié en propre que de 19h d'enseignement par semaine (au lieu de 26 minimum), 5 autres heures étant regroupées avec le niveau de 5<sup>ème</sup>.

Après une mobilisation importante des élus, de certains enseignants et de parents d'élèves, le rectorat a redonné trois heures fin janvier, puis de nouveau trois fin février. Ce qui porte en définitive la DHG (la dotation horaire globale) à 110h pour Pleaux. Ceci autorise non seulement d'assurer l'enseignement de chaque discipline dans chaque niveau mais aussi de conserver l'occitan et la chorale.

A la date de ce bulletin, mi mai 2019, on en reste néanmoins, par rapport à l'an passé, à un solde négatif de 12h, correspondant aux 3h x 4 dites d'autonomie par niveaux, qui accordent à chaque établissement des heures qu'ils affectent de façon autonome soit à des dédoublement des classes, des enseignements facultatifs, des co-interventions etc... Par ailleurs, les prévisions de la rentrée prochaines sont très positives puisqu'on prévoit 12 élèves en plus en 6<sup>ème</sup>. Nous resterons donc vigilants pour conserver notre collège dans les meilleures conditions de déploiement pédagogique.

## B-Loupiac

### ➤ Vestiaire du foot

Deux équipes de foot seulement dans le Cantal ne possédaient pas à ce jour de vestiaire dédié. Dont Loupiac. C'est à l'unanimité que le conseil municipal a approuvé le projet d'implantation et de financement d'un vestiaire à Conroc. Il sera installé sur un terrain privé dont la mise à disposition sera fixée par une convention signée entre la commune et le propriétaire.

## C-Saint-Christophe-Les-Gorges

### ➤ Longayroux, dernière saison du camping municipal :

Pour rappel, le Conseil municipal a confié la propriété de ce camping, et donc son aménagement futur et sa gestion, à la Communauté de Communes du pays de Salers qui devrait conduire les travaux pas avant 2020.

Une exposition de quelques photos prises par EDF pendant la construction du barrage est visible dans le local de l'accueil du camping.

#### ➤ Les amis des bêtes

Pour ceux que cette question intéresse et ne peuvent consulter le site de la mairie qui recense toute les associations à <http://www.pleaux.fr/fr-annuaire+associations.html> veuillez ci-dessous les coordonnées de l'association « les amis des bêtes », sise à Saint-Christophe-Les-Gorges.

Cette association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, a pour but de lutter contre les abandons et les maltraitements animaux. Montant de la cotisation 20 €. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 04.43.05.11.12 ou le 06.71.95.33.63.

## **IV - Nouveaux venus**

Frédéric BOURLANGE et Jean-Paul ARGUEYROLLES, tous deux bien connus des Pleaudiens, vous accueillent depuis mi-avril dans la boucherie-charcuterie, place d'Empeyssine à Pleaux.

Forts de leurs expériences dans la profession, ils vous proposent des charcuteries et produits maison, des viandes de pays (exclusivement Salers) privilégiant les circuits courts ainsi que des plats cuisinés.

Ils vous réservent le meilleur accueil 7 jours/7 de 8h à 12h30 et de 15h à 19h du lundi au samedi et de 8h30 à 12h15 le dimanche. Tél. : 07 57 42 10 80.

## **V - Les cahiers de doléances de la commune de Pleaux 1789/2019 : Ruptures et continuités**

L'ouverture en janvier 2019 de cahiers de doléances a donné lieu au dépôt de doléances de citoyens anonymes au niveau communal (1) et de doléances communales collectées au niveau départemental auprès des maires (2), toutes transmises à Paris. En mars 1789, l'exercice était substantiellement différent puisque, sur ordre du Roi, dans chaque paroisse- les communes n'existaient pas- se sont réunies les assemblées chargées d'élire les députés aux Etats généraux. Les Cahiers issus de ces délibérations sont des textes manuscrits, signés et collectifs sont conservés aux Archives départementales. (3) Le résumé synthétique qui en est présenté ici montre une certaine similitude dans les revendications.

**A- A Pleaux, huit administrés** ont déposé des doléances. Cinq sont très courtes et énumèrent des revendications essentiellement fiscales ou demandent la destitution du président et la suppression de la limitation des 80km/h. Les deux autres sont beaucoup plus longues. L'une reprend les doléances citoyennes des gilets jaunes, l'autre, très originale, se concentre sur des dispositions pénales (droit des victimes, libération conditionnelle des détenus terroristes, suppression de la réduction des peines automatiques).La huitième était sous pli fermé adressé au Président de la République et son contenu n'est pas connu.

**B- Au niveau départemental**, la sous préfète de Mauriac, chargée de collecter et transmettre les doléances du département, a organisé au Conseil départemental à Aurillac une réunion des maires du département le **9 février 2019** à laquelle 60 mairies (sur 246) ont participé. Pleaux y était représenté et a transmis le texte suivant :

### **Doléances de la commune de Pleaux (Cantal)**

Vous n'avez sans doute, Monsieur le Président, jamais entendu parler de Pleaux mais c'est la plus grande des communes du Cantal. Elle couvre 92 km<sup>2</sup> et comporte 1503 habitants, soit une densité de 16 habitants au km<sup>2</sup>. Certaines rues de nos bourgs gardent, sur des centaines de mètres, des volets fermés toute l'année. Certains de nos gamins doivent faire plus de 20km dans les deux sens chaque jour, quand l'état des routes le permet, pour aller apprendre. C'est de ce territoire que vous sont adressées deux suppliques, liées, mais d'échelle différente.

➤ A très court terme et urgemment, nous vous demandons d'établir pour les établissements scolaires qui nous restent une approche non comptable des dotations horaires et des effectifs d'enseignants.

Cette année 17 postes d'enseignants sont supprimés au niveau départemental. 4 collègues, dont le nôtre, sont directement menacés et devront, dans certaines disciplines, fondre la division de 5ème avec celle de 6ème

constituant des classes qui pourront dépasser les 30 élèves et des contraintes pédagogiques pour les enseignants particulièrement lourdes. C'est la première année que la baisse des dotations contraint à une telle aberration pédagogique à l'heure où les petits effectifs par classe apparaissent comme la condition du succès et du rattrapage des élèves en difficultés.

Par ailleurs, le prétexte comptable est totalement pénalisant et injuste. La baisse des effectifs à Pleaux, d'une dizaine d'unités sans doute à la rentrée 2019, est passagère et les années suivantes prévoient d'ores et déjà des fréquentations en hausse, même supérieures aux 3 années passées. Verrons-nous alors les heures supprimées restituées ??

Nous ne sommes pas dupes, cette démarche du ministère va conduire à la disqualification de nos établissements et donc à terme à leur fermeture, comme ce fut le cas récemment pour 2 d'entre eux dans le Puy de Dôme.

En cette année 2019, vous activez la destruction du service public, au cœur de ce qu'il a de plus précieux : l'Éducation. Sans tenir compte des spécificités de nos territoires, étendus et à petite densité de population, vous augmentez la fracture territoriale.

Les programmes de Zones de revitalisation rurale, que votre ministre, notre sénateur, Jacques Mézard a défendu pour les territoires oubliés doivent inclure l'éducation et l'urbanisme.

Ce qui conduit à la deuxième supplique.

➤ A plus long terme mais de façon résolue et planifiée, pourquoi Monsieur Le Président ne pas s'engager dans un vaste plan d'aménagement territorial ayant comme objectif et priorité le maintien d'un égal accès aux services publics ?

Il faut mettre en place un véritable plan Marshall de l'aménagement de notre pays, en concertation avec les élus à tous les niveaux.

Procéder à un large aménagement des réseaux routiers, ferroviaires et aériens mais également des réseaux de communication téléphonie et internet afin de relier et rapprocher les territoires, renforcer les circuits courts et permettre par une politique d'incitation à des crédits spécifiques, la revitalisation des centres bourgs. Prendre des mesures incitatives pour la mobilité des populations et des entreprises des zones urbaines asphyxiées vers les zones rurales. Un tel projet contribuerait à un rééquilibrage démographique indispensable à la redynamisation des campagnes et au désengorgement des métropoles.

Il apporterait des richesses supplémentaires et donc du pouvoir d'achat à nos pays en déshérence et des objectifs de développement tout en réduisant de nombreux problèmes urbains liés à une trop grande densité de population (délinquance, pollution, transports, stationnement...)

En tant qu'élus, nous savons qu'il faut des impôts pour assurer le service de l'intérêt général. Nous ne sommes pas contre ces impôts mais pour qu'ils touchent équitablement toutes les couches de la population au lieu de préserver les plus riches et surtout les grandes sociétés privilégiées, épargnées par les politiques successives menées depuis de nombreuses années et qui réalisent régulièrement des bénéfices records. Nous souhaitons que ces ressources servent à financer le surcoût évident mais inévitable qu'occasionne dans nos territoires excentrés, le maintien d'un service public de qualité.

Les campagnes ont peu de ronds-points mais elles ont de la résilience et l'amour de leur terroir dans leurs tripes. Comment ne pas comprendre que leurs réclamations s'articulent très directement avec celles qui sont clamées dans tous les coins de France depuis 4 mois.

Bien qu'écoutées au cours des débats successifs, elles veulent surtout, être entendues. Désespérément.

Désespérément pour que le principe d'égalité se décline dans toutes ses dimensions, égalité des chances, égalité d'accès à la santé, à l'éducation, à la mobilité.

Il existe d'autres leviers pour parvenir à baisser les dépenses publiques, Or actuellement, l'Etat poursuit la destruction des services publics de proximité, assassine la ruralité en les dépouillant de ses ressources humaines et concentre les populations dans des grandes métropoles qui sont déjà invivables. Il y a urgence, sinon la situation va devenir irréversible, nous avons presque atteint le point de non-retour.

Ce défi est le vôtre Monsieur le Président. Comme celui du développement durable de la planète. Vous serez redevable de les avoir ou non relevés devant les générations futures. L'état actuel de vive contestation vous invite à un tournant stratégique pacifique. Il est encore temps de réagir, faisons-le ensemble.

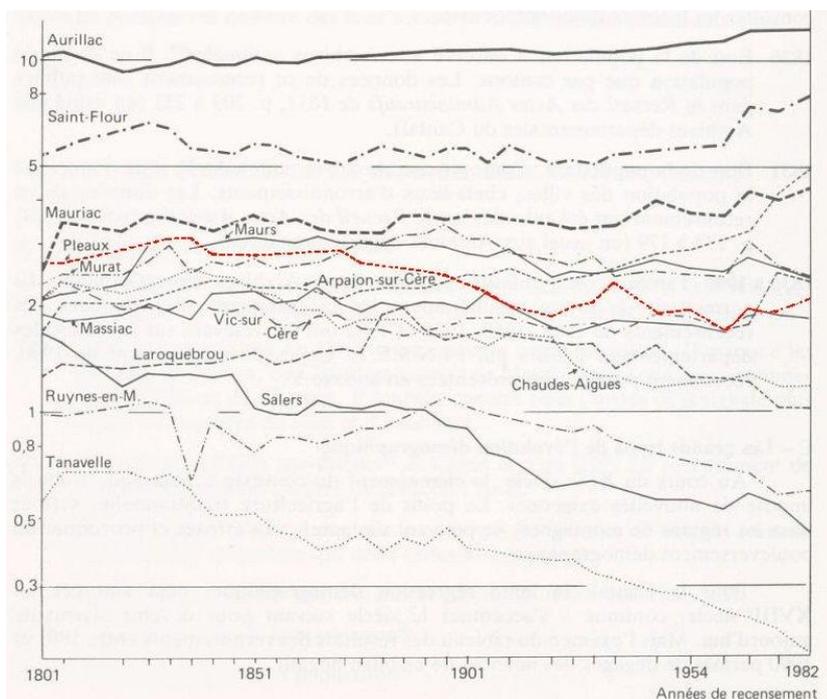
**C - En comparaison, les cahiers de doléances des quatre paroisses en 1789** sont particulièrement homogènes dans la forme et le contenu bien que n'ait existé ni dans le baillage de Salers, ni dans celui d'Aurillac (dont dépendaient Pleaux et Tourniac) de cahiers types. Il s'agit pour chacun de quatre pages signées de paraphes maladroits de dix à quinze personnes qui se plaignent unanimement de deux maux principaux : la pauvreté et l'injustice fiscale.

La pauvreté n'est pas tant celle des hommes que celle de la terre. A en croire les cahiers, les territoires seraient composés entre deux tiers et trois quarts « de massifs boisés, de bruyères et de coteaux pentus donc infertiles ou inexploitable ». La terre y est si « légère » qu'après deux ou trois récoltes seulement il faudrait « 20 à 30 ans de friche pour qu'elle se reconstitue ». Le fourrage y est si « mauvais » que ce qui prédomine dans l'économie ce sont les céréales et non l'élevage. D'où « l'obligation de se rendre à la foire de Pleaux pour y négocier seigle, avoine et sarrasin ». La misère est si grande que les mâles s'expatrient avant 15 ans, l'émigration enlève les deux tiers des propriétaires et « la rareté des domestiques entraîne l'excès de leur salaire ». L'« évasion », l'« exode » de nombreux hommes fait que la pression fiscale étrangle ceux qui restent.

Les impositions royales représentent pour la commune de Pleaux les trois quart de la valeur de son produit. A Saint Christophe pas moins de dix huit seigneuries ponctionnent les revenus locaux. Par ailleurs partout s'élève une protestation contre la prétention de certains seigneurs d'être exonérés de la taille de leurs terres. Ce privilège étant accordé de façon totalement arbitraire il rend d'autant plus injustes les impositions. S'ajoute à cette injustice celle qui résulte de la longueur des procédures judiciaires qui souvent aboutissent à ce que « les misérables préfèrent abandonner leurs biens que de les défendre en justice ».

Parmi les solutions envisagées pour pallier ces maux : une meilleure répartition régionale des impositions, voire des mesures de compensation et, bien sûr, plus d'égalité au niveau national en frappant des impôts royaux les trois ordres, et pas seulement le Tiers Etat. Parfois des demandes originales, comme celle de la commune de Tourniac, située en bordure de bois et donc des brigands, qui souhaite que soit installée à Pleaux « une brigade de maréchaussée qui fut obligée de marcher à la plainte de tout un chacun » !

En dehors de la dénomination « cahiers de doléances » les deux exercices sont évidemment très différents. Une constante cependant c'est l'exode démographique du Cantal, tel que l'illustre ce graphique de 1801 à 1982. Mais qui se poursuit puisque le dernier recensement, de 2016, donne, pour Pleaux et ses communes associées, 1503 habitants. C'est en 1831 que la population de la commune culmine, avec 3123 ha.



## V- Des nouvelles de nos sportifs

### A-USLSC

En ce début d'année l'Union Sportive Loupiac St Christophe vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2019.

Pendant la trêve hivernale et durant le mois de janvier les joueurs ont participé à un mini tournoi de futsal qui nous a permis d'atteindre les demi finales de la compétition en complémentaire, bonne préparation pour la reprise du championnat en février.

Premier match, déplacement à St Simon pour le 2ème tour de la coupe Barrès : défaite 2 à 0 contre une très belle équipe de Jordanne. Bien décidés à faire une deuxième partie de saison, meilleure que la première, les joueurs se retrouvent avec plaisir le vendredi soir nombreux sous les ordres d'Etienne de Cyril et surveillé par Patrick même avec un temps hivernal.

Pendant cette phase retour, l'intensité mise aux entraînements donne des résultats avec 6 victoires et un match nul qui assurent l'objectif prioritaire de la saison : le maintien. Ces bons résultats permettent d'envisager le haut du classement. Il reste à ce jour au club 4 matchs dont la réception de Roannes St Mary et un déplacement à Parlan le leader de la poule.

Pendant le Week-end de l'Ascension le club organise en association avec le comité des fêtes et le Club Saint-Loup : la fête de l'écotourisme. Des randonnées pédestres, cyclistes et un trail seront proposées autour de Loupiac pour mettre en avant notre beau territoire, le tout clôturé par un bal et un repas champêtres.

Un point important c'est le montage d'un dossier d'aide de financement à la Ligue pour l'installation d'un vestiaire modulaire avec l'aide de la commune qui nous a toujours bien reçus. Merci à eux, cela fait plaisir de constater que la commune de Pleaux et ses élus souhaitent la réussite de ce projet de vestiaire.

Pour finir un grand merci à tous les joueurs dirigeants nouveaux anciens, spectateurs qui nous aident de près ou de loin à faire avancer le club par leurs gestes de sympathie, nous poussent à continuer et à assurer une vie sociale dans nos villages ruraux de Loupiac et de st Christophe.

La dernière date à retenir c'est la traditionnelle fête du four de Conroc le dimanche 4 août. On vous y attend nombreux pour déguster nos tartes et pizzas cuites au four et le bœuf mijoté par Jean Louis Vigneron accompagné du traditionnel aligot de Liliane. Manu Massoulier Président de l'USLC.